



SNEP Wallis-et-Futuna
BP 558 Mata 'Utu
98 600 Wallis
Courriel à Wallis : <gaillard@mail.wf>
Courriel à Futuna : <dmcaddet@gmail.com>

SNES Wallis-et-Futuna
BP 605 Mata 'Utu
98 600 Wallis
Courriel : <contact@snes-fsu-wf.fr>
Site : <http://www.snes-fsu-wf.fr>

Compte-rendu du CTS du mardi 7 août 2012

(Les remarques *a posteriori* sont entre crochets et signalées ainsi [R.>>>].)

Sont présents :

Membres du CTS, représentants du vice-rectorat

Le vice-recteur, M. Bernard Zier

La secrétaire générale, M^{me} Aline Grenet

Assistés de

La chef des ressources humaines du vice-rectorat, M^{me} Laurence Lannaud

L'IEN de l'enseignement technique, M. Christian Mescam

Le directeur de l'enseignement secondaire, M. Jean-Pierre Nuzzo

Membres du CTS, représentants des personnels

M^{me} Danielle Caddet (FSU), titulaire

M. Jean-Pierre Policard (FSU), titulaire

M. Pascal Schroetter (FSU), titulaire

M. Pierre Boivin (Pluriel), suppléant

M. Serge Reynouard (Pluriel), titulaire

Experts désignés par l'administration

M. Joseph Makutu, proviseur du lycée d'État

M^{me} Laurence Marais, médecin scolaire

Début de la réunion à 9h15.

1) COMPTE-RENDU DU CTS DU 3 MAI (durée : 45 minutes)

Le compte-rendu du premier CTS est approuvé à l'unanimité (7/7).

[R.>>> Personne ne fait de remarque ni ne remet en cause la phrase : « *La désindexation des traitements commencera le jour des départs* ». Celle-ci contredit totalement les propos maintes fois répétés que la désindexation s'effectuera dès le premier jour des vacances !]

Les représentants de la FSU demandent quelques précisions concernant des points alors abordés lors du premier CTS.

- *Pas de documentaliste au collège de Fiua.*

L'IEN avait répondu que personne n'avait postulé. Un contractuel est donc en place depuis le début de l'année.

C'est faux ! Il y a eu au moins un postulant, de plus en premier vœu pour Futuna (l'ancien documentaliste, militant SNES). Réponse du MÉN : « Votre candidature n'a pas été retenue. » L'administration répond qu'elle n'a pas eu connaissance de ce dossier et qu'il n'y a « pas eu de blocage ». Ce qui est bien difficile à croire !

- *Identifiant national des élèves du territoire.*

Le vice-recteur répond qu'il demandera que le MÉN lui délègue la mise en place de ces identifiants mais on peut déjà suivre et retrouver par le CROUS et par les dossiers d'attributions de bourses de l'AT un certain nombre d'anciens lycéens. Plus tard dans les débats, la FSU fait remarquer que connaître le cursus complet des anciens lycéens du territoire permettrait aussi de valoriser le rôle de l'éducation et des débouchés qu'elle permet.

- *Convention ARS-VR.*

La secrétaire générale avoue qu'elle n'a pas travaillé sur ce sujet mais qu'il est peu probable de voir les médicaments gratuits dans les établissements, sauf, comme c'est déjà le cas, pour les élèves qui font l'objet d'un PAI. La convention

précise en effet que les soins « peuvent être gratuits » et non pas « sont gratuits ». Le médecin scolaire confirme que les infirmières n'administrent que très rarement de médicaments aux élèves. Le vice-recteur préconise d'instaurer une trousse pharmaceutique élémentaire, sur la base des textes réglementaires et sur le travail du médecin scolaire et de l'infirmière conseil, et d'en évaluer le coût.

- *Cahier des charges pour les correspondants disciplinaires.*

Le directeur de l'enseignement secondaire rappelle que la fonction des correspondants disciplinaires est cadrée par une lettre de mission. Le vice-recteur propose que celle-ci soit communiquée au CTS ou qu'un modèle figure sur le site du vice-rectorat.

- *Les 28 000 € des manuels dont on avait perdu la trace.*

Le directeur de l'enseignement secondaire corrige en précisant que ces 28 000 € n'avaient pas « disparu » mais que c'était la somme qui manquait pour répondre à toutes les demandes de commandes. Le vice-recteur rappelle qu'il a demandé « une rallonge » au MÉN car les manuels sont pour lui une priorité sur la masse budgétaire et que le choix des manuels fait partie de la lettre de mission des correspondants disciplinaires.

La FSU fait remarquer qu'avec la transformation de 4^{es} tremplins en 4^{es} générales, il faudra plus d'une quarantaine de manuels supplémentaires par discipline pour fournir ces élèves.

2) CARTE DES FORMATIONS 2013 (durée : 1h15)

Pluriel regrette en préambule qu'un reportage à la télévision locale ait été diffusé avant la tenue du CTS, laissant penser aux habitants que la carte des formations était définitive, sans qu'elle ait été débattue en CTS.

Le vice-recteur répond qu'il avait refusé de s'exprimer sur la carte des formations avant le CTS pour ne pas en faire « une chambre d'enregistrement » ; ses seuls interlocuteurs sont ses supérieurs hiérarchiques, pas les médias. Il déplore vigoureusement qu'un inspecteur « péroré » devant les caméras et que la presse puisse entrer dans un établissement sans son avis : « C'est inacceptable ; inacceptable ! ». Par contre, il a proposé au préfet de s'exprimer publiquement en commun sur cette carte après le CTS ainsi que sur la consultation « Refondons l'école de la République ». Le vice-recteur rappelle aussi que cette consultation nationale, déclinée en sept thèmes sur le territoire le 20 août et le 28 septembre, sera l'occasion de débattre entre tous les acteurs de l'éducation des problèmes précis concernant l'enseignement à W&F.

Le vice-recteur propose que le TRMD de chaque établissement soit envoyé aux membres du CTS ; l'IEN de l'enseignement technique suggère plutôt que, ces documents techniques nécessitant des explications, il est préférable de les étudier au prochain CTS.

L'IEN de l'enseignement technique présente ensuite la carte des formations pour chaque établissement.

Les COP (classes d'observation et de projets) seront déplacées en collège. Ces élèves en grandes difficultés scolaires (une quinzaine sur chaque île), en âge d'être collégiens, seront intégrés au collège par des activités artistiques, sportives avec les classes générales pour être socialisés avec des élèves de leur âge, un instituteur intervenant sur les difficultés en français et mathématiques (et pourra aussi intervenir, le cas échéant, en collège dans ces matières) mais ce sera aux équipes d'organiser concrètement l'intégration des ces élèves.

La dotation de la DEC comprendra toujours ces élèves, qui seront aussi comptabilisés dans celle du vice-rectorat. Ces élèves pourront enfin bénéficier d'une bourse, ce qui n'est pas le cas actuellement.

La FSU demande dans quel cadre réglementaire ces élèves seront incorporés dans les collèges. Le vice-recteur répond qu'une convention tripartite (DEC-MÉN-VR) mettra les institutrices à la disposition du second degré. Deux ou trois institutrices spécialisées ou en cours de formation sont tout à fait volontaires pour prendre en charge ces élèves.

Les 4^{es} tremplins sont intégrées aux quatrièmes générales des collèges, qui conserveront toutefois le même nombre de divisions (soit une quinzaine d'élèves par classe de quatrième).

Les CAP spécialisés qui attirent peu les élèves seront fermés et remplacés par des CAP polyvalents qui permettent de mieux insérer professionnellement sur le territoire des élèves souvent peu adaptés à la mobilité géographique. Une spécialisation dans leur champ professionnel sera toujours possible lors d'une troisième année. Des CAP seront ouverts pour offrir aux filles des qualifications de niveau V qui manquaient jusqu'à présent. D'autre part, les élèves de CAP seront regroupés dans des classes mixtes pour les enseignements généraux.

Pluriel s'oppose à la transformations des BEP cuisine-restauration en CAP et défend l'ouverture de bacs professionnels correspondants. Le vice-recteur argue que le tissu hôtelier ne permet pas du tout l'ouverture d'un bac et qu'on ne peut envisager les 23 semaines réglementaires de stage à l'extérieur (Nouméa ou Fidji). Il affirme toutefois que le vice-recteur de Nouvelle-Calédonie est prêt à réserver des places dans le lycée hôtelier et dans les internats pour les quelques élèves du territoire qui souhaitent et peuvent suivre ces bacs professionnels (après le CAP ou après la troisième). Mais comme le vice-recteur de Nouvelle-Calédonie, qu'il rencontre le 16 août, doit actuellement organiser les transferts de compétences

entre le MÉN et le Gouvernement de NC, il ne peut encore signer de convention, mais il s'est engagé oralement, réservant d'ores et déjà plus de places que demandé. Le vice-recteur insiste pour « pousser le partenariat » entre Wallis et la NC. L'IEN de l'enseignement technique rappelle que peu d'élèves ayant obtenu le BEP poursuivent en bac pro en NC, où ils s'orientent plutôt vers une mention complémentaire.

En ce qui concerne la cuisine du restaurant d'application du lycée, très endommagée (elle a dix-sept ans), le vice-recteur nous apprend qu'il a été contacté par le sénateur Christian COINTAT (UMP), représentant les Français établis hors de France, pour connaître ses demandes. Il a fait savoir à l'élu que la remise en état de la cuisine d'application était pour lui une priorité.

La FSU déplore que la première d'adaptation ait disparu, ce qui a pour conséquence que les 15 élèves de 1ST2S venant de BEP (sur 24 au total) rencontrent les plus grandes difficultés pour suivre le programme de première technologique (ce problème se rencontrera d'ailleurs encore l'an prochain). Le vice-recteur regrette aussi ce manque de souplesse et demande si on ne peut pas adapter le cadre national à la particularité de Wallis. Pas de réponse de l'IEN de l'enseignement technique.

Cinq voix approuvent la carte des formations 2013 ; Pluriel (2 voix) s'abstient.

3) CALENDRIERS DE L'ORIENTATION ET DE L'AFFECTATION 2013 (durée : 15 minutes)

Aucune remarque sur le document distribué. L'IEN de l'enseignement technique fait seulement remarquer que la date de la commission d'ajustement sur les places vacantes (le jeudi 13 décembre) est avancée d'une semaine par rapport à 2011. Le vice-recteur propose qu'un petit groupe de travail se constitue pour étudier la question du calendrier scolaire (doit-il encore suivre celui de NC – 7-2 – ou conserver le rythme actuel – 6-1-6-2 ?), le calendrier quotidien, la cantine scolaire, etc.

Un récapitulatif des dates des examens est distribué. De nombreux quiproquos et malentendus ne permettent pas de savoir de manière fiable et précise quand les examinateurs recevront leur convocation, il manque notamment encore ceux du LP, mais il semble que les convocations partiront dans la semaine du 15 août (le vice-recteur doit les signer avant son départ le 14).

4) QUESTIONS DIVERSES DE PLURIEL (durée : 30 minutes)

Le vice-recteur commence par aborder les quelques questions de Pluriel. Il fait remarquer qu'elles ont déjà été traitées au premier CTS ou ne concernent pas ce comité (convention pour les Jeux du Pacifique).

Pour leur question sur l'indemnité d'éloignement inter-séjour, la secrétaire générale répond que ce point avait déjà été traité au premier CTS. Le deuxième versement du premier séjour (versé en fin de premier séjour) et le premier versement du deuxième séjour (versé en début de deuxième séjour) sont donc tous les deux versés en février. Le dernier versement des partants est, quant à lui, effectué en décembre.

5) QUESTIONS DIVERSES DE LA FSU (durée : 45 minutes)

1) L'antenne wallisienne de l'IUFM

L'antenne wallisienne de l'IUFM de Nouvelle-Calédonie ferme cette année. Qu'est-il prévu pour les personnels administratifs et d'enseignement ? Selon quelle(s) procédure(s) les enseignants affectés dans cet établissement par décret ministériel seront-ils affectés ailleurs pour terminer leur séjour sur le territoire ?

Le vice-recteur répond qu'il n'est pas concerné par ce problème puisque les enseignants ne dépendent pas du vice-rectorat de Wallis-et-Futuna. Il répète plusieurs fois qu'il regrette d'avoir proposé ses services aux enseignants et aux responsables de NC et reconnaît qu'il y a eu du cafouillage de part et d'autre, tant du côté du vice-rectorat de NC que de celui de W&F. Puisque les deux enseignantes n'ont pas répondu à sa proposition, les postes ont été mis au mouvement. C'est désormais à leurs supérieurs hiérarchiques de faire le nécessaire pour leur proposer des solutions.

L'IUFM restera sur le territoire, mais les formations du secondaire se feront par des missionnaires venus de NC ; la formation initiale du premier degré se fera, après signature d'une convention, à l'IEFM de NC.

[R.>>> *Quid de la formation continue du premier degré ?*]

2) CIMM

Quels sont les textes officiels qui réglementent l'obtention des CIMM. Au niveau du territoire, quels sont critères, les barèmes utilisés ?

La chef des ressources humaines rappelle qu'il n'existe pas de texte officiel réglementaire mais seulement une liste indicative de critères qu'elle nous remet.

3) Questions financières

a) Lors de votre visite au lycée, le 3 mai, nous avons évoqué les CCF qui n'avaient pas encore été payés. Madame la secrétaire générale semblait surprise car pour elle cette affaire était réglée et elle avait alors promis d'élucider ce problème. À la fin du mois de juillet 2012, soit huit mois après la fin de l'année scolaire 2011, la rémunération des CCF n'a toujours pas été versée. Le sera-t-elle un jour ? Quel problème empêche les enseignants de voir leur travail rémunéré, conformément aux textes en vigueur ?

La secrétaire générale répond que les CCF de 2011 ont été payés avec le mois de juin, sous la rubrique « vacances enseignement secondaire ».

[R.>>> Quelques heures après le CTS, nous avons rencontré un collègue qui nous a montré qu'il n'avait pas été concerné par ce paiement. Il faudra voir si tous les collègues auront été payés en juillet et envisager quelle action entreprendre si tel n'était pas le cas.]

b) Des collègues proches de la retraite s'inquiètent que la deuxième part de l'indemnité d'éloignement ne serait versée qu'aux personnels effectuant six mois de service après leur départ du territoire. Si cette rumeur était avérée, sur quel(s) texte(s) les services du vice-rectorat fondent-ils une telle restriction dans l'attribution de cette indemnité ?

La chef des ressources humaines confirme qu'il s'agit bien d'une rumeur sans fondement. Cette indemnité correspond en effet au service fait.

c) De la même manière, sur quel(s) texte(s) les services financiers du vice-rectorat se fondent-ils pour ne pas accorder l'IFCR aux enseignants dont l'ancienneté dans leur académie d'origine comprend une période en qualité de contractuel ?

La chef des ressources humaines rappelle que les services de non-titulaire sont comptés mais pas la mise en disponibilité.

[R.>>> Quelques heures après le CTS, le collègue concerné nous confirme qu'il n'a jamais été en disponibilité.]

4) Collège de Lano

Quelles mesures seront prises pour rétablir une atmosphère sereine au collège de Lano ? Des mesures disciplinaires seront-elles prises à l'encontre des personnels à l'origine des troubles ?

Le vice-recteur fait un long rappel de l'affaire. L'enseignant à l'origine des troubles (personnellement en cause dans l'affaire, mais aussi représentant des personnels au CA et représentant des parents d'élèves à l'AT) est toujours resté dans les limites de ses représentations. Lorsqu'il avait des choses plus virulentes à dire, son épouse, des parents d'élèves ou son propre enfant relayaient, à son instigation, ses propos. Il a déjà été sanctionné en se voyant interdire l'entrée de l'établissement par mesure conservatoire pendant une semaine. Le vice-recteur avoue qu'il ne serait pas sûr de gagner s'il portait l'affaire au tribunal administratif. Il rappelle en outre plusieurs fois que le principal précédent, qui souhaitait d'ailleurs partir en fin de troisième année, a reconnu avoir tenu des propos grossiers à l'encontre des élèves. Devant la situation dégradée, il a donc préféré partir en fin de premier séjour (il est actuellement « en doublon » pour les quelques mois d'exercice qu'il lui reste à effectuer) ; il est remplacé par un nouveau chef d'établissement, arrivé début août et le vice-recteur se rendra encore prochainement dans l'établissement pour soutenir les enseignants. Il rappelle qu'il a déclaré aux représentants des parents que chercher à saper l'autorité, et particulièrement l'autorité des enseignants, était aussi saper l'autorité parentale.

5) Préparation au concours

Sur quels critères les heures sont-elles attribuées aux tuteurs des candidats aux concours nationaux ? On constate de grandes différences entre certaines matières, certains candidats bénéficient ainsi 40 heures de tutorat quand d'autres ne se voient attribuer que 15 heures.

Le directeur de l'enseignement secondaire répond que le plan de formation pour le candidat en EPS a été déposé après son admissibilité, au contraire des autres, et qu'il n'est pas question de rémunérer des co-animations.

6) Projet piscine

Le directeur de l'enseignement secondaire répond que le rapport de l'enseignant recruté l'an passé sur profil est bientôt fini et que le contrat de développement 2013-2017 prévoit l'achat par la Jeunesse et les sports d'une piscine à Wallis pour le premier semestre 2013. La tâche de cet enseignant va donc être reportée sur la mise en service de cette piscine. Aucune piscine n'est, par contre, prévue pour Futuna mais un ingénieur chargé des travaux pour l'installation de la piscine à Wallis sera missionné à Futuna pour envisager les travaux de sécurisation de la piscine naturelle futunienne.

Lever de la séance à 12h50.